

# BULLETIN MUNICIPAL



**POULE-LES ÉCHARMEAUX**

**Printemps 2019**

**N°70**

## Le mot du Maire

Au plan national, un nouveau scrutin nous attend le 26 mai avec les élections européennes. Il n'est pas inutile de rappeler que pouvoir s'exprimer par le vote est le fondement de nos démocraties.

Notre Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est entré en vigueur le 1er février, il est consultable en mairie.

Un nouveau commerçant s'est installé dans le local communal. Nous souhaitons que son activité trouve sa place en complément de l'offre déjà présente sur la commune.

Le marché du dimanche est dans une bonne dynamique : un producteur de fromages, œufs et petite charcuterie, un autre proposant confitures, gelées et miel ainsi qu'un vendeur d'olives et de fruits secs ont rejoint notre nouveau primeur.

Joëlle Couleur



**PDIPR**  
(page 12)

## Les manifestations

### MAI

- Vendredi 3 à dimanche 5** : fête des classes en 9
- Mercredi 8** : cérémonie du 8 mai à 19 h
- Samedi 11** : théâtre avec « les dix gags » à 20 h
- Dimanche 12** : théâtre avec « les dix gags » à 14 h
- Dimanche 19** : vente de plançons par l'Association des Familles
- Dimanche 19** : bal country à 14 h
- Samedi 25** : concours de boules « Simon Aubonnet »
- Dimanche 26** : vente de fleurs par l'Association des Familles

**Dimanche 26 mai** : Élections européennes (nouvelle mairie)

### AVRIL

- Mardi 2** : AG de « Vivre en Haut-Beaujolais à 19 h
- Dimanche 14** : vente de gibier par la chasse communale
- Lundi 22** : Pâques à Poule par l'Association des Familles
- Samedi 27** : enterrement de la classe en 8

### JUIN

- Dimanche 9** : randonnée pédestre du comité pédestre
- Samedi 15** : fête de la musique
- Vendredi 21** : spectacle de l'école publique
- Jeudi 27 juin** : fanfare de rue SopaLoca avec le CCAB
- Samedi 29** : but d'honneur des boules
- Samedi 29** : kermesse de l'école Saint-Martin

**Dans ce numéro**

Informations pratiques	<b>P : 2</b>
Comptes rendus des conseils municipaux	<b>P : 3 à 6</b>
Les comptes administratifs 2018 de la commune sous forme de graphiques	<b>P : 7</b>
Église de Lafont (suite) - École publique	<b>P : 8</b>
École Saint Martin - Association des Familles	<b>P : 9</b>
Le réveil de la montagne - Le comité des fêtes	<b>P : 10</b>
Du nouveau dans notre commune	<b>P : 11</b>
Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)	<b>P : 12</b>

## BULLETIN MUNICIPAL

### INFORMATIONS MUNICIPALES

#### MAIRIE

##### Ouverture au public :

Lundi, vendredi : **14h00-17h00**  
Mardi, mercredi, jeudi, samedi : **9h00-12h00**

Tel. : 04 74 03 64 48

Fax : 04 74 03 68 71

adresse mail :

[secretariat@poulelesecharmeaux.fr](mailto:secretariat@poulelesecharmeaux.fr)

##### Recherches généalogiques :

vendredi 15h00-16h30

##### Adresse du site internet :

<https://www.poulelesecharmeaux.fr>

#### AGENCE POSTALE

##### Horaires d'ouverture :

Mardi : **8h00-12h00**

Mercredi : **8h30-12h00**

Jeudi : **8h00-12h00**

Vendredi : **8h00-12h00 / 14h00-16h**

Samedi : **8h00-12h00**

Tél : 04 74 60 14 79

Fermeture pour congés

Du 23 au 27 avril inclus

Vendredi 31 mai et samedi 1<sup>er</sup> juin

#### MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE

Mercredi de 10 h à 11 h 30

Jeudi de 16 h à 18 h, samedi de 9 h 30 à 11 h 30

#### DÉCHÈTERIE St NIZIER d'AZERGUES

Tél : 04 74 02 01 51

**lundi** de 14 h à 17 h 30,

**mercredi** de 9 h à 12 h et de 15h à 17 h 30

**jeudi** de 9 h à 12 h

**samedi** de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h 30

#### Ouverture du camping municipal

**Du 1er mai au 30 septembre**

### IMPORTANT

#### Conformément à l'arrêté préfectoral n°2015-200 et à l'article 13 du 27 juillet 2015

Les travaux de jardinage ou de bricolage réalisés à l'aide de matériels susceptibles de causer des gênes pour le voisinage, notamment au niveau du bruit, doivent respecter les horaires de l'arrêté préfectoral en vigueur, à savoir :

- \* **Jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30**
- \* **Samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h**
- \* **Dimanches et jours fériés : de 10h à 12h**

#### Feux de jardin

##### Article 84 du règlement sanitaire départemental

##### Circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts



Affiche de l'ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie)

"Le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie", rappelle préalablement le texte.

"Les déchets dits verts, éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage et autres pratiques similaires constituent des déchets quel qu'en soit le mode d'élimination ou de valorisation", rappelle la circulaire.

#### ATTENTION :

Les articles pour le prochain bulletin municipal doivent parvenir

**avant le 08 juin 2019**

# BULLETIN MUNICIPAL

## COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

**A partir de ce numéro, les questions diverses sont accessibles sur le site ou disponibles en mairie.**

### Conseil du 14 décembre 2018 à 20 h 30

**Présents** : BASSY Jean-Marc, CARRET Monique, CHAMPALE Aymeric, CODELLO Raphaël, COULEUR Joëlle, DÉAL Nicolas, DES-MONCEAUX Jean-Marc, FIMBEL Anne, FLÈCHE Colette, HOFFMANN Vincent, LABROSSE Bernadette, PETIT Isabelle, TRONCY Jean-Marc, VIGNE Muriel

**Absent** : CHAMPALE Aymeric (pouvoir à BÉROUJON Jean-Baptiste)

**Secrétaire de séance** : FLÈCHE Colette

Compte rendu du conseil du 09 novembre 2018 : adopté à l'unanimité.

#### Délibérations

##### Indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor

Une Indemnité de conseil est allouée chaque année aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et des établissements publics locaux. Cette indemnité relève des dispositions de l'article 97 de la loi du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982. Ses conditions d'attribution sont précisées par l'arrêté du 16 décembre 1983. Le calcul s'effectue à partir de la moyenne des dépenses réalisées par la commune sur les 3 années précédentes.

L'indemnité calculée au titre de l'année 2018 est de 140,61 € brut sur quatre mois (car changement de comptable).

Le conseil accepte à 13 voix pour et 2 voix contre, le versement de cette indemnité.

##### Assistance juridique CDG

La Commune dispose d'une assistance juridique assurée par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Rhône.

Le Centre de Gestion a prévu pour 2019, lors de la délibération n°2018-52 de son conseil d'administration en date du 2 juillet 2018, une participation à hauteur de 974 € au titre des missions temporaires qui seront effectuées au cours de l'année 2019 (0,87 € par habitant, population totale année N-1).

Cette modification de la participation de la Commune fait l'objet d'un avenant à la convention.

Le conseil décide à 14 voix pour et 1 voix contre, d'autoriser Mme le Maire à signer l'avenant à la convention.

##### Acquisitions parcelles protection immédiate captages eau potable

La commune doit acquérir les parcelles dans le cadre de la protection des captages d'eau potable qu'elle exploite conformément à l'arrêté préfectoral de DUP du 24 juin 2016 et à l'arrêté modificatif du 14 novembre 2016.

Source AUREY : AH 226 (issue de la division de AH 21) 997 m<sup>2</sup> ; AE 211 (issue de la division de AE 81) 651 m<sup>2</sup>

Source de la SCIERIE AD 249 (issue de la division de AD 151) 116 m<sup>2</sup>

Source d'AJOUX : AE 116 20 902 m<sup>2</sup> ; AE 209 (issue de la division de AE 115) 1 843 m<sup>2</sup>

Source GONNET : AD 257 (issue de la division de AD 197) 1 820 m<sup>2</sup>

Source SUCHET 2 : AP 329 (issue de la division de AP 10) 471 m<sup>2</sup> ; AR 92 (issue de la division de AR 76) 703 m<sup>2</sup>

Source SUCHET 1 : AP 332 (issue de la division de AP 302) 3 024 m<sup>2</sup>

Source TRICHARD : AD 246 et 248 (issues de la division de AD 73) 388 m<sup>2</sup>

Les prix sont établis conformément à l'estimation du Service des Domaines réalisée le 26 Février 2018 et l'estimation de l'Office National des Forêts réalisée le 22 Août 2018.

Le conseil décide à l'unanimité d'autoriser Mme le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

##### Débat sur le rapport de la chambre régionale des comptes concernant la COR (2014/2017).

Le débat a porté sur les charges de transport, l'évolution des charges du personnel, les compétences, le CIF (coefficient d'intégration fiscal) et l'attribution de compensation pour notre commune.

##### Rapport des décisions prises par délégation accordée au maire

Droit de préemption urbain pour : vente maison sur parcelle de 2475 m<sup>2</sup>, 24 Route des Écharmeaux, Mme Khalifa/ M.Mure.

Le Maire a répondu aux propriétaires que la Commune ne souhaitait pas faire usage du droit de préemption sur ladite cession.

##### Point sur les commissions

Ecoles/cantine : pot départ enseignantes, le 21 décembre à 19 h avec les conseillers de la commission.

Commerces : Monsieur Marle de Belleroche a arrêté son activité sur le marché le 1er décembre et, suite à cela, il a contacté la commune pour la location du local épicerie pour une vente de viande salers, charcuterie, fromages, poisson une fois par semaine.

Marché du dimanche matin : contact avec un primeur dans la semaine.

Associations : réunion pour revoir le règlement des salles prévue le 14 janvier 2019 à 19 h.

Gratuité accordée à l'association humanitaire Teek Tabaa pour la location de la salle municipale (cuisine et bar seulement) pour leur vente de bugnes le 27 janvier 2019.

##### Travaux :

Aire de jeux : le contrat pour l'appel à projets a été signé le 29 novembre, subvention accordée de 3500 €. Les travaux sont terminés.

WC publics / salle municipale : la COR a proposé de nous aider à financer ce projet sous forme de fonds de concours. L'État sera sollicité avec la DETR en début d'année. Le projet avance, des devis ont été demandés pour avoir une idée du montant global et ainsi constituer les dossiers de subvention.

Plan communal de Sauvegarde : la réunion avec les référents pour chaque hameau en cas de risque majeur a été mise en place le 22 novembre, quatre référents supplémentaires vont être ajoutés.

Déclenchement du SAIP (Système d'Alerte et d'Information des Populations) ou sirène : le préfet déclenche via l'application web SAIP, le maire peut déclencher l'alerte en mode manuel mais pourra solliciter le préfet pour aller plus vite. Il convient de désigner les personnes habilitées à déclencher la sirène : cette liste composée de Joëlle Couleur, Jean-Marc Troncy, Raphaël Codello et Vincent Hoffmann sera communiquée à la Préfecture.

Associations : possibilité d'effectuer toutes les démarches en ligne sur « service-public-asso.fr ».

##### Informations COR :

- Panneau Pocket : pour rester informés simplement et en temps réel de l'actualité et des événements organisés sur la commune : l'habitant télécharge l'application gratuitement, la commune paie un abonnement. Ce sera sûrement mutualisé.

- Photovoltaïque : seconde phase d'investissement en début d'année 2019 sur le patrimoine des communes volontaires. : toitures, parkings...

# BULLETIN MUNICIPAL

**Jeudi 24 Janvier 2019**

**Présents :** Joëlle COULEUR ; Jean-Marc TRONCY ; Raphaël CODELLO ; Monique CARRET ; Jean-Marc DESMONCEAUX ; Anne FIMBEL ; Colette FLÈCHE ; Aymeric CHAMPALE ; Bernadette LABROSSE ; Nicolas DÉAL ; Jean-Marc BASSY ;

**Excusés :** Vincent HOFFMANN pouvoir à Jean-Marc TRONCY ; Jean-Baptiste BÉROUJON pouvoir à Aymeric CHAMPALE ; Isabelle PETIT pouvoir à Bernadette LABROSSE

**Secrétaire de Séance :** Colette FLÈCHE

Le compte rendu de la séance de décembre n'ayant pas été transmis au conseil municipal, il sera approuvé lors de la prochaine séance.

## **Fonctionnement du Conseil Municipal**

1. **Démission de Mme Vigne, adjointe et conseillère municipale :** Madame le Maire informe le conseil municipal de la démission de Mme Muriel Vigne de son poste d'adjointe et conseillère municipale. Mme le Maire tient à la remercier pour son travail réalisé pendant ses 5 années. Cette démission a été acceptée par Monsieur le Préfet du Rhône le 16 janvier 2019. De ce fait, Mme le Maire rappelle que par délibération en date du 29 mars 2018, 4 postes d'adjoints ont été créés. En vertu de l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Suite à la démission de Mme Muriel Vigne du poste de 2ème adjoint, Mme le Maire propose au conseil municipal de porter à 3 le nombre de postes d'adjoint. De ce fait les adjoints situés après l'adjoint démissionnaire dans l'ordre du tableau remontent alors d'un cran. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de Mme le Maire et porte le nombre de postes d'adjoint à 3.

2. **Remplacement de Mme Vigne aux commissions :** Mme le Maire rappelle les commissions où Mme Vigne statuait, et précise qu'il convient de la remplacer :

Commission appel d'offres (suppléant) : Mme Monique Carret

COR Economie : Mme Anne Fimbel

Finances Budget Economie : Mme Anne Fimbel

Syndicat Rhodanien du Développement du Câble : Mme Bernadette Labrosse (titulaire) et M. Nicolas Deal (suppléant)

CCAS : M. Raphaël Codello

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions ci-dessus.**

3. **Démission de Mme Mahinc, conseillère municipale :** Mme le Maire rappelle le courrier de Monsieur le Préfet qui précise que Mme Michelle Mahinc, suivante sur la liste « Vivre à Poule les Echarmeaux », remplace Mme Muriel Vigne, sur le mandat de conseillère municipale. Par courrier en date du 19 janvier, Mme Michelle Mahinc nous informe de sa démission.

## **Intercommunalité**

4. **Approbation du rapport de la CLETC du 6 décembre 2018 :** Madame le Maire rappelle que la COR a pris la compétence informatique des communes par délibération du 29 mars 2018. Suite à cette prise de compétence, la Commission Locale d'Evaluation de Transfert des Charges s'est réunie le 06/12/2018 et a approuvé le montant total de la charge transférée au titre de la compétence informatique soit 613 854,07 € et a décidé que cette somme sera déduite du montant des attributions de compensation à compter du 01/01/2019. Mme le Maire précise le montant transféré concernant la commune : 13 581,47 €.

Par courrier en date du 18/12/2018, le Président de la COR a demandé l'approbation, par les Conseils Municipaux, du rapport et du procès-verbal de la CLETC du 06/12/18. Le conseil municipal, approuve à l'unanimité le rapport de la CLETC portant sur le calcul de l'attribution de compensation pour le transfert de la compétence informatique.

5. **Transfert à la COR de la contribution au SDMIS :** Mme le Maire informe que la COR souhaite réviser ses statuts afin d'intégrer dans le cadre de ses compétences facultatives, le paiement des contributions au SDMIS à compter du 1er janvier 2019. Madame le Maire précise que ce transfert est rendu possible par les nouvelles dispositions de l'article L1424-35 5ème alinéa (article modifié par l'article 97 de la loi NOTRe) qui stipulent que « les contributions au budget du SDIS (et SDMIS) des communes membres d'un EPCI à FP (créé après le 03/05/1996) peuvent faire l'objet d'un transfert à cet établissement dans les conditions prévues au L5211-17 du CGCT ; Dans ce cas, le montant de la contribution de l'EPCI au budget du SDMIS correspond à la somme des contributions que versaient lors du précédent exercice budgétaire, les communes qui ont choisi le transfert. »

La CLETC, réunie le 06/12/2018, a constaté le montant des contributions versées par les communes de la COR au budget du SDMIS lors de l'exercice budgétaire précédant le transfert au 01/01/2019 pour un montant global de 832 208 €. Il convient de noter que les communes qui transfèrent le versement de leur contribution à l'intercommunalité, continuent de siéger au conseil d'administration du SDMIS jusqu'au prochain renouvellement de celui-ci. Madame le Maire propose au Conseil d'approuver la modification des statuts de la COR dans le cadre de ses compétences facultatives, par l'intégration d'un nouvel article intitulé comme suit : **17° Contribution au financement du Service Départemental Métropolitain d'Incendie et de Secours (SDMIS).**

Monsieur Champale s'inquiète sur le fait que si les communes transfèrent la contribution SDMIS à la COR, les maires risquent de ne plus avoir de pouvoir sur les casernes de leurs communes, sur leurs fermetures, etc... Après discussion, **le conseil approuve par 6 voix pour, 3 abstentions et 5 voix contre, la modification des statuts de la COR en matière de paiement de la contribution au SDMIS.**

Monsieur Codello, informe qu'il a été constaté dernièrement, que le chauffage de la caserne serait branché sur la chaudière de l'ancienne mairie. Il convient de vérifier.

## **Bâtiments**

6. **Location local commercial 3 Place de l'Eglise :** Mme le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Marle a sollicité la commune pour la location du local de l'ancienne épicerie, sis 3 place de l'Eglise, afin d'y installer un multi-services (viandes, charcuterie, fromage, etc...) ainsi qu'un snack, à partir du 1er février. Madame le Maire donne lecture du projet de bail de courte durée dit « dérogatoire ». Cette convention sera reconduite automatiquement et se poursuivra aux mêmes clauses et conditions dans la limite de la durée maximale de trois ans, tant que l'une ou l'autre des parties n'y aura pas mis fin. Le loyer de ce local s'élèvera à 125 € HT, auquel se rajoute une provision pour charges (gaz) de 30 € par mois. La taxe des ordures ménagères sera également facturée au preneur. Monsieur Codello précise que la commune peut, si elle le souhaite, répercuter la taxe foncière au locataire lors de baux commerciaux. Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce bail dérogatoire d'une durée d'un an, fixe le loyer à 125 € HT plus 30 € de provision pour charges (gaz), décide de ne pas facturer au locataire la taxe foncière et autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Monsieur Troncy, adjoint, informe que les travaux du local commercial sont pratiquement achevés (cloisons abattues, sanitaires en conformité). La banque réfrigérée doit être déposée vendredi 25 janvier.

## **Finances**

7. **Investissement avant le vote du budget primitif 2019 :** Mme le Maire informe le conseil municipal que celui-ci peut l'autoriser à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018 (article L1612-1 du CGCT) avant le vote budget primitif. Le montant maximum des dépenses pouvant être engagées s'élève à 34 453 €. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

# BULLETIN MUNICIPAL

**Vendredi 1<sup>er</sup> Mars 2019**

**Présents** : Joëlle COULEUR ; Vincent HOFFMANN ; Jean-Marc TRONCY ; Raphaël CODELLO ; Monique CARRET ; Jean-Marc DESMONCEAUX ; Isabelle PETIT ; Anne FIMBEL ; Jean-Baptiste BÉROUJON ; Colette FLÈCHE ; Aymeric CHAMPALE ; Bernadette LABROSSE ; Nicolas DÉAL ;

**Excusé** : Jean-Marc BASSY pouvoir à Raphaël CODELLO

**Secrétaire de Séance** : Jean-Baptiste BÉROUJON

Les comptes rendus des séances du 14 décembre 2018 et du 24 janvier 2019 sont approuvés.

A rectifier sur le compte rendu du 24 janvier 2019, paragraphe « Approbation de la CLETC » le nombre de voix : 13 voix pour, 1 abstention.

Mme le Maire retire de l'ordre du jour la Création du poste d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> Classe.

## PERSONNEL

1 . **Création du poste d'ATSEM Principal 1<sup>ère</sup> Classe** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre de Gestion nous a transmis les propositions d'avancements de grade et d'échelon des agents communaux. Madame le Maire propose au Conseil Municipal de créer le poste d'ATSEM Principal 1<sup>ère</sup> Classe pour y nommer Madame Karine RENAUD à compter du 1er avril 2019. Après discussion, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la création du poste d'ATSEM Principal 1<sup>ère</sup> Classe et la suppression du poste d'ATSEM Principal 2<sup>ème</sup> Classe à compter du 1er avril 2019, afin d'y nommer Mme RENAUD, sollicite l'avis du Comité Technique et de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion.

2 . **Adhésion au Comité National d'Action Sociale** : Mme le Maire informe le conseil municipal de l'obligation d'action sociale, loi n° 2007-2019 du 19 février 2007. Elle donne lecture des articles 70 et 71. A cet effet, Mme le Maire présente le Comité National d'Action Sociale (CNAS), association loi 1901. Cette association propose aux agents une offre unique et complète de prestations pour améliorer leurs conditions matérielles et morales. Mme le Maire présente le catalogue des prestations du CNAS. Elle précise également que la cotisation annuelle s'élève à 207 € par agent bénéficiaire actif (soit 1 449 € pour la commune). M. Hoffmann demande si les contractuels peuvent en bénéficier ? Oui mais seulement les contrats d'une durée minimum de 6 mois. Après une analyse des différentes possibilités de mise en œuvre d'une Action Sociale de qualité et répondant aux différents besoins que les personnels pourraient rencontrer, après avoir pris connaissance de la présentation du CNAS, et de son large éventail de prestations, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer au CNAS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour les bénéficiaires actifs, autorise Mme le Maire à signer la convention d'adhésion. M. Aymeric Champale, conseiller municipal, est désigné en qualité de délégué élu. Mme le Maire procédera à la désignation d'un délégué agent, et d'un correspondant parmi les membres du personnel.

3 . **Centre de Gestion du Rhône – convention relative à l'intervention sur dossiers de cohortes CNRACL** : Madame le Maire expose au conseil municipal : L'article 24 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale permet aux Centres de Gestion d'assurer toutes tâches en matière de retraite et d'invalidité des agents pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui le demandent. Le CDG 69 a, par délibération en date du 2 juillet 2018, décidé d'intégrer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 dans la cotisation additionnelle, la mission de contrôle et/ou réalisation et de suivi des dossiers de retraite CNRACL (vieillesse-invalidité-réversion-avis préalable-rétablissement). Le CDG 69 souhaite maintenir, pour l'ensemble des collectivités affiliées, la possibilité de lui confier par convention, la réalisation des dossiers de cohortes dans le cadre du droit à l'information des agents. Cette mission permet en effet aux collectivités de bénéficier de comptes retraite de leurs agents à jour et fiabilisé et de gagner du temps de traitement, dans un contexte d'accroissement du rythme des départs en retraite dans les prochaines années. Dans le contexte actuel d'économies budgétaires recherchées par les collectivités, le CDG 69 a également souhaité mettre en place une tarification des dossiers de cohorte attractive. A cet effet, Mme le Maire précise que les dossiers de retraite sont désormais gratuits (200 € en 2018), et que les dossiers de cohortes EIG s'élèvent à 70 €, RIS à 50 € (respectivement 100 € et 75 € en 2018). Le conseil municipal, Ouï l'exposé de Mme le Maire, à l'unanimité, approuve la convention relative à l'intervention du CDG69 sur les dossiers de cohortes CNRACL et autorise Madame le Maire à la signer.

## ASSOCIATIONS

4 . **Médiathèque** : Madame le Maire rappelle que la bibliothèque municipale (médiathèque) est gérée et animée par une équipe de bénévoles. Ces bénévoles sont amenés, dans le cadre de ce service public, à effectuer des déplacements pour le compte de la collectivité, en particulier pour leur formation, leurs relations avec la Bibliothèque départementale et leurs achats en librairie. M. Déal demande si une prévision des dépenses relatives à ces frais a été réalisée. Le nombre de déplacements sur une année est moindre. Conformément à la réglementation en vigueur, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (12 voix pour, 1 contre, 1 abstention) autorise le remboursement par la collectivité de leurs frais de déplacements, indemnités de mission et indemnités kilométriques lorsque les déplacements sont effectués avec le véhicule personnel, selon les règles applicables aux fonctionnaires territoriaux, donne délégation à Madame le Maire pour dresser et tenir à jour la liste de ces bénévoles. M. Codello précise le tarif de remboursement (jusqu'à 2 000 kms / an) : 0,25 € le km pour un véhicule de 5 cv et moins ; 0,32 € le km pour un véhicule de 6 à 7 cv).

## BÂTIMENTS

5 . **Salle municipale – WC Publics** : M. Troncy informe que nous avons reçu 3 propositions de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la salle municipale et la mise en accessibilité des WC publics. La proposition de Mme Nouaille (8%) fait apparaître un montant de travaux nettement supérieur à notre estimation. En effet, si l'isolation par l'extérieur est réalisée, il convient également de remplacer toutes les menuiseries, ce qui augmente significativement le coût total des travaux. Les offres de Mme Cinquin (11 %) et Mme Pilon (13%) sont quant à elles basées sur notre estimation à 90 000 € HT. Il est donc difficile de comparer les 3 propositions reçues. Une réunion « commission bâtiment » sera programmée. Mme Fimbel demande si des subventions peuvent être attribuées pour ces travaux ? Oui, le fonds de concours de la COR, éventuellement la DETR. Toutefois, il est nécessaire de consolider la charpente en priorité. Nous sommes en attente du devis.

6 . **Local commercial 3 Place de l'Eglise** : Mme le Maire informe que la chaudière a été remplacée pour un coût de : 2 368,43 € HT. La chaudière est raccordée aux 2 locaux commerciaux. M. Codello suggère de séparer tous les compteurs de ces 2 locaux.

# BULLETIN MUNICIPAL

## VOIRIE

7. **Circulation Chansaye** : M. Hoffmann informe qu'à « Chansaye » la vitesse des véhicules est excessive alors que celle-ci est limitée à 50km/h. Il propose donc au conseil municipal d'installer 2 radars pédagogiques solaires. Le passage piéton actuel est très mal situé pour être visible des automobilistes. M. Hoffmann s'est renseigné sur les passages piétons en 3 D, mais il s'avère que ceux-ci ne sont pas très efficaces. Il propose de déplacer le passage piéton, d'en réaliser un second, en les encadrant avec une résine granuleuse de couleur ocre, et d'installer des panneaux d'indication de passages piétons. Il est également possible d'installer des plots en verres, qui reflètent la lumière des phares et obligent les véhicules à ralentir. Le coût de ces travaux est à la charge de la commune. Une subvention au titre des amendes de police pourrait être sollicitée. Mme Fimbel suggère d'installer des feux tricolores qui se déclenchent automatiquement lors du dépassement de vitesse autorisée. Les coûts pour ce genre de feux tricolores sont très élevés.

8. **Matériel voirie** : M. Hoffmann informe qu'il convient de remplacer l'épareuse, achetée il y a 12 ans. Il donne lecture de deux devis : Sté Frédière 21 840 € HT (reprise de l'ancienne = 1 540 €) ou Sté Noremat 32 700 € ht (reprise de l'ancienne 5 200 €). Le conseil municipal approuve le devis de la Sté Frédière.

9. **Terrain de Football** : M. Desmonceaux, donne lecture du devis de la société Synergie Sports pour l'entretien du terrain de football sur trois ans (fourniture et épandage d'engrais, aération à coupeaux, sablage, regarnissage, décompactage) : 2019 = 6 498,67 € ht ; 2020 = 4 718,67 € ht ; 2021 = 4 158,67 € ht. Les travaux sont nécessaires afin que le terrain soit praticable par le club. Une subvention auprès de la Région peut être sollicitée.

10. **Camping** : Mme Fimbel donne lecture du bilan 2018 : 2 961 € de recettes. Mme Saugey, employée en charge du camping, est satisfaite de la saison malgré la baisse de fréquentation en Juillet et Août. Projet 2019 : installation d'une caravane pour les campeurs de passage. Mme Fimbel suggère également de créer une page Facebook, ou une page internet, pour le camping afin de le rendre plus visible.

11. **Marché** : Mme le Maire informe qu'un nouveau marchand a sollicité la commune afin de s'installer sur le marché du dimanche : « Les cueillettes d'Edy », producteur à Claveisolles.

## FINANCES

**Approbation du compte de gestion 2018 budget Commune** : Le conseil municipal déclare que le compte de gestion budget Commune dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Approbation du compte administratif 2018 budget Commune :**

BUDGET COMMUNE	Section FONCTIONNEMENT	RECETTES	667 590,93 €
		DEPENSES	601 924,35 €
	Section INVESTISSEMENT	RECETTES	297 952,95 €
		DEPENSES	173 507,23 €

Sous la présidence de Mme Carret, le compte administratif budget commune exercice 2018 est approuvé à l'unanimité.

Au vu des résultats de clôture de l'exercice 2018, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat ci-dessous :

Résultat de fonctionnement	=	75 413,61 €
Résultat d'investissement	=	123 391,36 €
Solde des restes à réaliser	=	0,00 €
Affectation en réserve	=	0,00 €
Report en fonctionnement	=	75 413,61 €

**Approbation du compte de gestion 2018 budget Eau** : Le conseil municipal déclare que le compte de gestion budget Eau dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

BUDGET EAU	Section EXPLOITATION	RECETTES	63 483,55 €
		DEPENSES	20 579,23 €
	Section INVESTISSEMENT	RECETTES	87 087,35 €
		DEPENSES	69 433,13 €

Sous la présidence de Mme Carret, le compte administratif budget EAU exercice 2018 est approuvé à l'unanimité. Au vu des résultats de clôture de l'exercice 2018, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat ci-dessous :

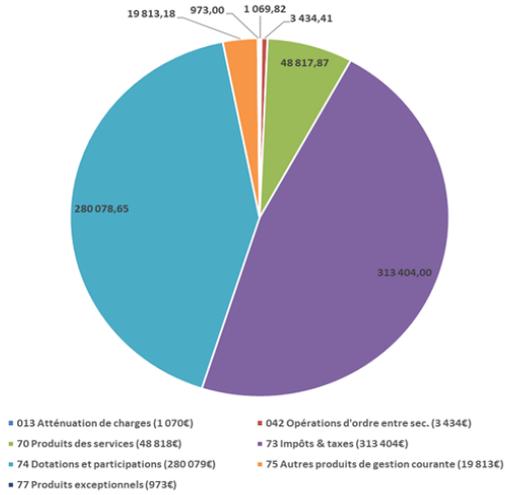
Résultat de fonctionnement	=	42 904,32 €
Résultat d'investissement	=	135 917,87 €
Solde des restes à réaliser	=	0,00 €
Affectation en réserve	=	0,00 €
Report en fonctionnement	=	42 904,32 €

**Engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif Eau 2019** : Madame le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elle propose au conseil municipal de l'autoriser à mandater (comme pour le budget Commune), les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget Eau 2018, à savoir un montant maximum de 43 983 €. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

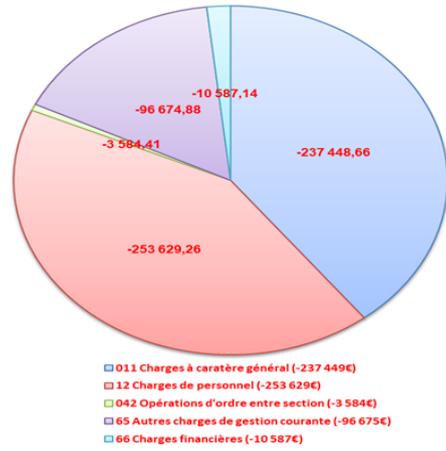
**Prochain conseil : vendredi 5 avril 2019 à 20 h 30.**

# BULLETIN MUNICIPAL

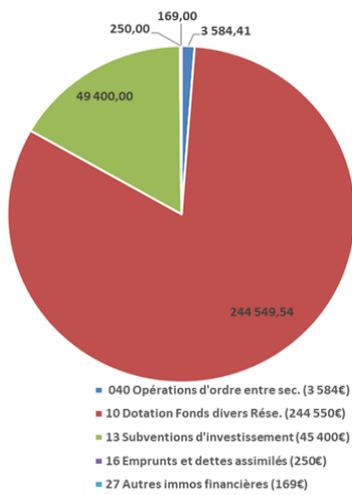
FONCTIONNEMENT 2018 "Recettes"



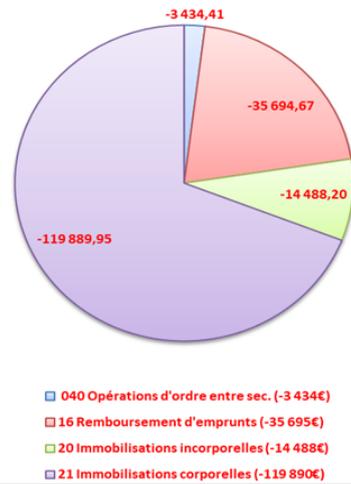
FONCTIONNEMENT 2018 "Dépenses"



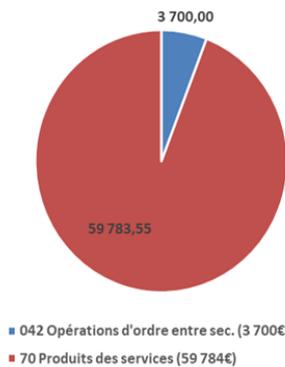
INVESTISSEMENT COMMUNAL 2018 "Recettes"



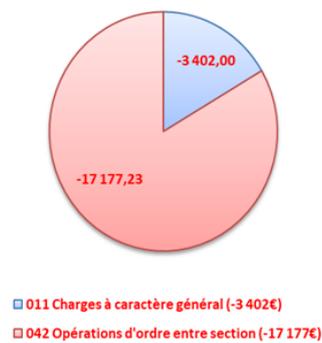
INVESTISSEMENT COMMUNAL 2018 "Dépenses"



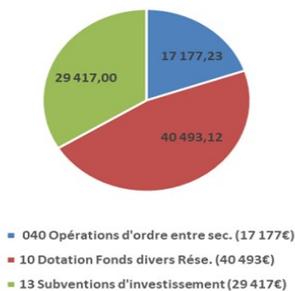
FONCTIONNEMENT EAU 2018 "Recettes"



FONCTIONNEMENT EAU 2018 "Dépenses"



INVESTISSEMENT EAU 2018 "Recettes"



INVESTISSEMENT EAU 2018 "Dépenses"



## BULLETIN MUNICIPAL

### ÉGLISE DE LAFONT (suite bulletin n°69)

Dans le bulletin du trimestre dernier, nous parlions de la question du devenir de cette église. Afin de préserver le mobilier, un déménagement a eu lieu le 25 février en présence et avec l'aide de six personnes de la commune. On compte cinq statues, un chemin de Croix, un tableau, trois livres en patin, un Christ en bois sculpté, plusieurs objets religieux dont un ostensor-soleil avec sa protection. Ce patrimoine est stocké en lieu sûr.

Il conviendra d'évaluer les objets restants (bancs, chasubles...), et d'en proposer un devenir convenable avec un consensus large.

### ÉCOLE PUBLIQUE

Avec le deuxième trimestre, les projets se poursuivent, impliquant nos élèves dans diverses actions.

Le 21 janvier 2019, la classe de maternelle a assisté à un spectacle joué par La compagnie du bazar au terminus intitulé « Tourne le Monde ». Spectacle de qualité qui a été joué également à l'Auditorium de Villefranche. Celui-ci a permis d'éveiller leur curiosité et leur intérêt face au monde musical.

En janvier, les élèves de CM2 ont pu découvrir le collège grâce à un rallye découverte et participer à des cours avec des classes de 6<sup>ème</sup>. Le repas pris au self a été très apprécié.

Comme les années précédentes, les élèves de CM se consacrent plusieurs fois par semaine au concours de mathématiques Mathador. L'objectif de cette activité est de développer des compétences en calcul mental et en raisonnement.

Vendredi 8 mars, nous avons fêté carnaval. Chacun était déguisé et a participé à une farandole endiablée. Merci aux mamans et aux papas pour la confection du goûter !



**À venir** : En lien avec le CCAB, chaque classe va bénéficier de 2 séances d'1h d'atelier sur le thème des marionnettes à taille humaine les jeudis **7 et 14 mars**, le matin. Plusieurs petits exercices vont leur être proposés afin de se familiariser avec la marionnette, un travail sur l'écoute, la concentration, la dissociation des différentes parties du corps à travers des exercices de rythme, le sens de la distanciation, le contrôle du regard, la coordination des mouvements et de la voix, des exercices sur l'imaginaire...

Ce travail sera finalisé par un spectacle de marionnettes de la Compagnie SYMA : « Il était une fois... un petit chaperon rouge » le vendredi **12 avril**, le matin, spectacle qui sera partagé avec les élèves de l'école St Martin.

Les élèves de CM2 des deux écoles vont aussi restaurer l'île aux Charmes, sur le plan d'eau de Poule, avec l'aide du plasticien Bruno Rosier.

Le jeudi **28 mars 2019** : Les classes de maternelle et CP/CE iront au cinéma de Chambost voir La chasse à l'ours pour les maternelles (42 min), Minuscule 2 pour les CP-CE (1h32).

Les élèves de cycle 3 iront le vendredi **29 mars** voir Dilili à Paris (1h35).

Les élèves de CM vont rencontrer un auteur au collège de la Haute Azergues le **1<sup>er</sup> avril**.

Intervention forêt pour la classe des CM le **28 mai**, animée par un représentant de la Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône.

Une sortie au musée Barthélémy Thimonier est prévue pour les classes de cycle 2 et 3.

Les classes de maternelle et cycle 2 iront à Touroparc pour finaliser leur travail sur le thème des animaux.

Toute l'équipe de l'école publique se joint à nous pour vous souhaiter un bon printemps.

Les enseignantes

**Rappel** : le stationnement est interdit aux abords de l'école publique, ceci pour des raisons évidentes de sécurité et de circulation. Les parkings sont tout proches...

## BULLETIN MUNICIPAL

### Quoi de neuf à l'ÉCOLE SAINT-MARTIN ?



Après des vacances bien méritées suite au spectacle de Noël, nos petits écoliers ont repris le chemin de l'école, avec son lot de leçons et de découvertes. Et durant ce premier trimestre 2019, il y en a eu !

Le potager, bien qu'en hiver, continue de se former. Merci à notre intervenante de prendre du temps pour que les enfants développent le respect de la nature et acquièrent les premières notions de permaculture.

Les élèves continuent l'apprentissage des échecs. Ainsi, certains d'entre eux ont participé à un concours et ont qualifié notre école pour la finale départementale.

Nous cherchons à stimuler les enfants par plusieurs moyens comme les concours de mathématiques Kangourou, Koala et Pangea auxquels nous avons participé.

Le mardi-gras fut une journée spéciale à l'école avec les déguisements bien sûr mais aussi avec la confection et la dégustation des traditionnelles bugnes. Un régal avant d'entamer le Carême. Les CM ont également passé leur permis cycliste lors de cette journée.

En lien avec la mairie, le CCAB et/ou la bibliothèque, les enfants ont pu découvrir la manipulation des marionnettes et travailler sur les savoir-faire locaux. Ce fut, pour les grands, l'occasion de découvrir et d'essayer d'égaler le sculpteur poulon Jean Molette, et pour les petits de voir le chemin d'une graine d'arbre jusqu'à la transformation en emballage bois (palette).

À la fin du mois de mars, la classe des grands a eu le privilège de participer à une journée consacrée à la forêt. Ce fut une journée riche notamment avec la visite au milieu des bois.

Il ne reste plus qu'à prévoir la fin d'année avec la classe de mer qui aura lieu du 13 au 17 mai. Direction Saint-Tropez pour une semaine !

Pour finir, nous invitons toute la population à notre porte-ouverte qui aura lieu le vendredi 10 mai de 16h30 à 18h30.



### L'ASSOCIATION DES FAMILLES

Nous remercions :

- Le club de randonnée pédestre qui a organisé une randonnée nocturne,
- L'écurie des lapins qui nous a offert des lots pour la tombola,
- Christiane PUGIEU qui a confectionné une bonne soupe pour réchauffer les courageux randonneurs.
- Le club « COUNTRY ECHARMEAUX » pour sa prestation et son animation,
- Michel DUQUESNE qui a animé la soirée,
- Les bénévoles qui ont tenu les stands, aidé à la buvette, à l'installation et rangement de la salle,
- Les commerçants qui acceptent d'afficher nos affiches pour nos diverses manifestations,
- Les habitants de POULE et ses environs venus malgré la pluie,
- Toutes les personnes qui ont apporté des bouchons.

### POUR VOTRE SOLIDARITE ET VOTRE PARTICIPATION QUI A PERMIS QUE CE TELETHON 2018 SOIT UNE REUSSITE

Grâce à vous, nous avons remis à l'Association AFM TELETHON la somme de 472,35€  
**BRAVO A TOUS !**

### PÂQUES À POULE :

L'Association des Familles recherche des bénévoles pour :

- Cacher les œufs frais le matin,
- Distribuer les œufs en chocolat aux enfants à leur retour,
- Buvette,
- Tombola,
- Rangement le soir.

Merci de prendre contact avec A-M BALLON 06 81 15 78 59.



## BULLETIN MUNICIPAL

### LE RÉVEIL DE LA MONTAGNE

Le Réveil de la Montagne poursuit ses activités traditionnelles de défilés de conscrits. Une mention particulière cette année, puisque nous avons été retenus pour le défilé de Villefranche le 27 Janvier. Ce défilé est déjà un événement notable en soi pour toute fanfare qui se respecte !

Mais en plus, nous y avons été remarqués par le président du FCVB et nous avons été sollicités pour accompagner et supporter l'équipe caladoise lors de sa rencontre face au PSG en 1/8 de finale de la coupe de France au Groupama Stadium, à Décines.

M'Bappé à 20 mètres, ça va laisser des souvenirs ...  
« Ah Jean Mimi, que d'émotions ... tout à fait Thierry ! »

Ceci passé, et au-delà de nos défilés à venir, notez d'ores et déjà dans vos agendas :

- . les conscrits de Poule les vendredi 3 et Dimanche 5 mai.
- . la fête de la Musique au village le samedi 15 Juin
- . Festivallées, le festival des fanfares du groupement des 3 Vallées, à St Nizier d'Azergues le week-end du 30 Juin.



Pour revenir aux objectifs de l'association qui sont de promouvoir et faciliter l'apprentissage de la musique d'harmonie et l'intégration dans nos rangs, cette année, la fanfare subventionne les cours assurés par l'EMDI, école de musique de la COR, pour 8 musiciens (ou futurs musiciens) du RMP.

Deux jeunes ont intégré l'OJD, Orchestre des Jeunes du Département. Ils se sont déjà produits lors de 2 concerts à Amplepuis et à Belleville.

Les stages musicaux d'été de la FMR (Fédération Musicale du Rhône), à Cublize et à la Chapelle d'Abondance sont ouverts à tout jeune musicien. Les inscriptions sont ouvertes.

Nous contacter pour plus d'informations ou rendez-vous sur le site de la FMR.

Pour le RMP, 3 jeunes sont déjà partants et là aussi, la fanfare participera aux frais d'inscription de ses musiciens.

Sauf imprévu, les répétitions de l'harmonie ont lieu les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> week-end du mois dans nos locaux de l'ancienne mairie, samedi soir ou dimanche matin. Si vous êtes tentés de voir comment ça se passe, n'hésitez pas à gravir les marches lors de votre passage sur le marché par exemple. Nous serons ravis de vous accueillir le temps d'une répé ... et plus si affinités.

Et enfin, réservez vos agendas de l'an prochain pour venir contribuer à la préparation et au déroulement du Festivallées qui se déroulera à Poule, début Juillet 2020.

Décoration du village, préparation des structures, bénévolat les jours J, ... toutes les bonnes volontés et toutes les compétences seront les bienvenues pour nous aider à créer et partager ces futurs moments de fêtes et de souvenirs intenses. Plus d'informations à venir très prochainement.

A très bientôt.

### COMITÉ DES FÊTES

Le comité des fêtes propose du matériel pour les associations et les particuliers.

La liste de ce matériel et les conditions de réservation sont disponibles sur le site de la commune

<https://www.poulelesecharmeaux.fr/vie-municipale/salles-municipales/>

et à la mairie.



## BULLETIN MUNICIPAL

### À DÉCOUVRIR DANS NOTRE COMMUNE



**Marieke Pédicure**  
Pédicure esthétique et soins à domicile



Poule-les Écharmeaux et alentours  
+33 7 62 05 74 47  
marieke.pedicure.poule@gmail.com

**Snack - Multi services**

3, place de l'église  
69870 Poule Les Echarmeaux

06 42 15 86 55

SOYEZ  
**INFORMÉ  
PRÉVENU  
ALERTÉ**



OFFERT PAR  
LA



**PANNEAUPOCKET**  
« Ma commune dans la poche »

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, la  a le plaisir de vous offrir l'application **PanneauPocket**.

Les événements locaux et l'actualité de la commune sont toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.



Communauté  
d'agglomération  
de l'**Ouest**  
Rhodanien

[www.ouestrhodanien.fr](http://www.ouestrhodanien.fr)



**SIMPLE ET GRATUIT**  
Testez vous-même

Pas besoin de créer un compte !

Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone en recherchant PanneauPocket sur App Store ou Google Play. Désignez ensuite votre commune en favori en cliquant sur le cœur situé à côté de son nom.

Disponible sur  
**App Store**

Disponible sur  
**Google play**

## LE PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE «P.D.I.P.R.»

### «LES SENTIERS DE RANDONNÉES DU RHÔNE»

Préserver le réseau des chemins ruraux  
Favoriser la découverte des sites naturels  
Développer la pratique des randonnées  
Déployer les sports de nature : du sport loisir/santé au sport de compétition (trail, VTT, marche nordique ...)  
Privilégier le développement touristique.

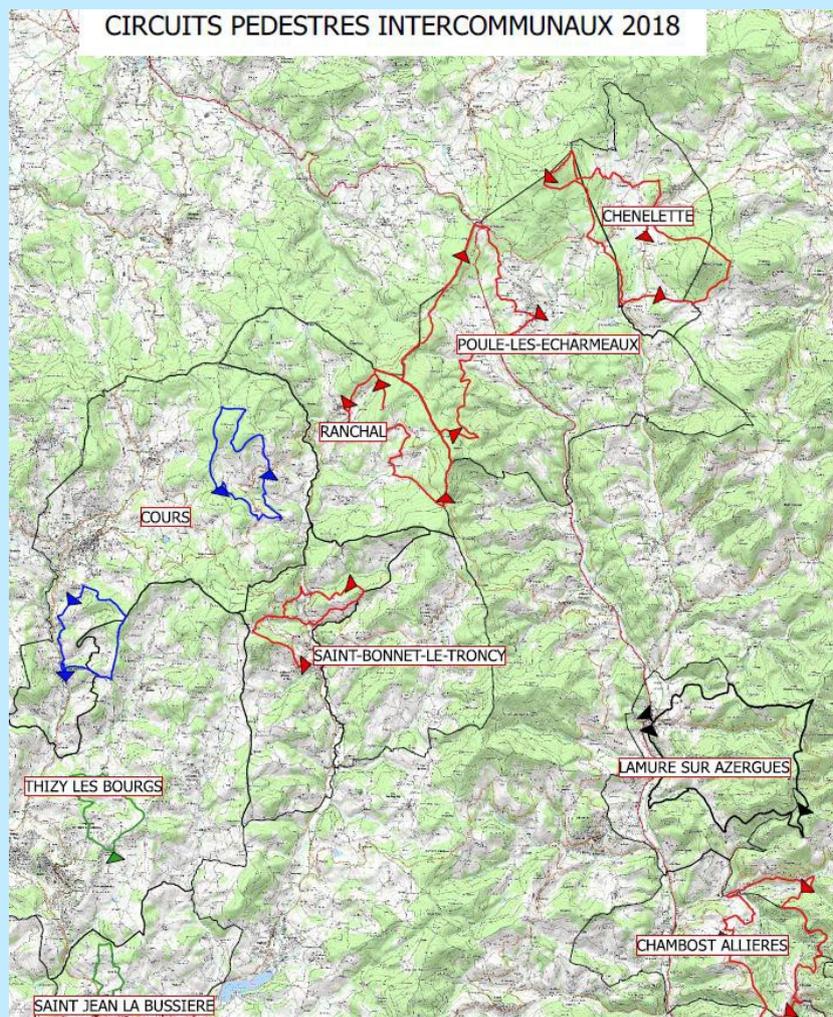
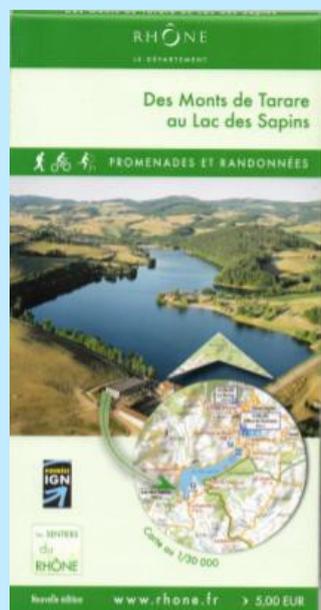
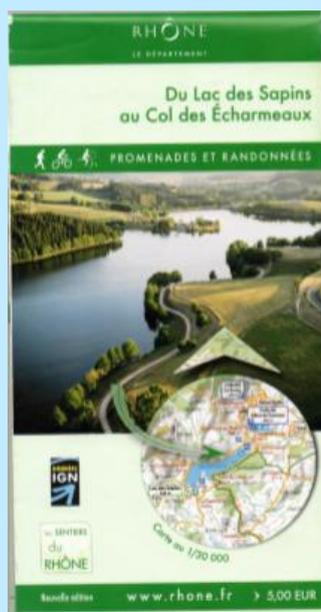
SUR LE TERRITOIRE DE LA COR,

Aujourd'hui, le PDIPR c'est : 933 km, 813 poteaux



### Balisage jaune qui permet de relier toutes les communes

Les cartes ci-dessous sont vendues 5 € et disponibles dans les différents offices de tourisme de la COR.



Une fiche rando « Par la vierge du Mont Joly » proposant un circuit de 15,5 km sur notre commune sera bientôt disponible.